



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉPISODE DE VENTS VIOLENTS : POINT DE SITUATION AU 28 OCTOBRE 2022

Arras, le 28 octobre 2022

Dimanche 23 octobre 2022, des vents très violents engendrés par des tornades ont touché le secteur de Bapaume, occasionnant ainsi des dégâts importants dans plusieurs communes du département.

Le chantier de catégorisation des **233** habitations touchées dans le Pas-de-Calais, sollicité par le préfet et réalisé par les sapeurs-pompiers et les architectes de l'urgence, s'est achevé hier :

- **174** habitations ont été classées habitables ;
- **29** habitations ont été classées habitables avec travaux à court terme ;
- **30** habitations ont été classées inhabitables, en raison de travaux lourds qui se feront sur un temps long. **44** personnes, réparties en **27** familles, sont concernées et ne pourront donc pas occuper leur logement pendant plusieurs mois.

Afin de suivre la situation dans la durée, l'autorité préfectorale se rend régulièrement au sein des communes impactées pour faire le point avec les élus et les habitants. Le préfet du Pas-de-Calais a de plus réuni à nouveau ce matin l'ensemble des acteurs concernés (assureurs, élus, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, services de l'Etat...), à la préfecture.

Un important dispositif a été mis en œuvre à destination des victimes :

- Un travail d'expression des besoins est réalisé par les maires, en lien avec les services de l'Etat, afin de mobiliser toutes les aides possibles.
- Des dispositifs d'accueils collectifs ont été identifiés par les services de l'Etat. Toutefois, la très grande majorité des personnes sinistrées continue d'être hébergée par des proches. Seules 2 familles composées de 11 personnes ont été relogées par l'association Le Coin Familial, à la demande de l'Etat. Les agents de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), présents sur place mardi et mercredi, n'ont à ce stade pas recensé d'autres demandes de relogement.
- Un appui psychologique et juridique est assuré par France Victimes 62 sur place, en lien avec l'ARS Hauts-de-France et les maires.
- Un recensement des entreprises touchées a été réalisé. 6 entreprises ont à ce stade été identifiées. Elles ont toutes été contactées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Afin de faciliter au maximum les démarches des sinistrés, une présence physique des assureurs et/ou de France Victimes 62 est assurée, à la demande du préfet, au sein des communes les plus touchées. La Poste s'est également installée à Bihucourt pour proposer aux habitants un

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

service de proximité, notamment d'envoi de recommandés aux assureurs.

La situation est suivie très étroitement par le préfet du Pas-de-Calais, en lien avec les élus du territoire et l'ensemble des acteurs concernés. Des points de situation quotidiens continueront d'être réalisés la semaine prochaine, afin d'adapter si besoin le dispositif et d'accompagner au mieux les victimes.